



Synthèse de la réunion du Conseil Municipal du 28 mai 2010

URBANISME – ENVIRONNEMENT

Droit de Prémption Urbain

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain (DPU) sur les parcelles cadastrées B 336 et ZC 270 et C 267, C 268 et C 376)

Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) : Carte des enjeux de l'Eure moyenne

La DDT a adressé à la commune la carte des zonages réglementaires de l'Eure moyenne d. Cette carte sera mise à l'enquête publique avant la fin de l'année.

Elle définit les différentes zones et le règlement s'appliquant dans chacune d'elles :

Zone verte	Zone rouge	Zone bleue	Zone jaune
Zone naturelle	Zone urbanisée aléa fort	Zone urbanisée aléa faible et moyen	Remontée de nappe

Le Conseil municipal approuve le plan des enjeux.

Il demande néanmoins à Monsieur le Maire de soumettre à la DDT de l'Eure les remarques du Conseil Municipal afin d'obtenir des informations complémentaires avant l'enquête publique.

Redevance d'occupation du domaine public par des ouvrages de télécommunication

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer la redevance d'occupation due par les opérateurs de télécommunication pour l'année 2010 selon les tarifs suivants :

- **35.53€** le km d'artère souterraine,
- **47.38€** le km d'artère aérienne,
- **23.69€** le m² d'emprise au sol des installations

TRAVAUX

a) Rue de la Poste (SIEGE - enfouissement des réseaux Tranche 2): les travaux sont réalisés sans difficulté, le rebouchage est fait au fur et à mesure des tronçons concernés.

b) Cimetière: L'évacuation du tas de terre et la mise en place d'une clôture sont prévus en juin. Les entreprises consultées pour la réfection du mur vont être invitées à visiter le site pour définir les travaux nécessaires et élaborer de leurs propositions technico-financières qui seront analysées par la commission.

c) Pont bleu: Les travaux de réfection du vannage au pont bleu débuteront mi-juin.

d) Chemin rural n°23:

Il a été établi dans son bornage défini avec l'accord de l'ensemble des propriétaires concernés. Le gazon a été semé. Des barrières seront implantées à chaque extrémité pour limiter la circulation aux piétons et cyclistes cet été.

e) Achat d'une remorque et d'une petite benne:

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'acheter une remorque ainsi qu'une benne pour un montant de 500€.

f) Acquisition d'un semoir à titre gratuit: Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir, à titre gratuit, un semoir qui sera transformé en saleuse.

AFFAIRES SCOLAIRES

Fête de l'école : elle aura lieu le Vendredi 18 juin à 17h30.

Kermesse : une réunion préparatoire aura lieu le Mardi 1^{er} Juin entre les parents d'élèves.

REEVALUATION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer la clause de révision des loyers, prévue dans les baux des logements communaux, avec l'indice INSEE 2010 de référence.

COMPTES RENDUS DES SYNDICATS ET DE LA CAPE

Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire: A la rentrée prochaine, la présentation de la carte de car à chaque montée au départ des commune sera obligatoire ; et les enfants qui ne prendront plus le car devront restituer leur carte sous peine de se voir facturer les trimestres restants.

CAPE

a) Programmation de réunions: le Conseil Communautaire se tiendra le 31 mai prochain. Une réunion plénière aura lieu le 5 juin pour présenter les choix du bureau communautaire pour les budgets 2010 et suivants. Ces propositions seront votées lors du conseil communautaire de septembre.

b) Service Public d' Assainissement Non Collectif (SPANC) : Les contrôles des systèmes d'ANC vont reprendre en juin/juillet 2011 dans la commune, tous les systèmes dits indéterminés lors de la campagne de contrôle de 2007, dans le périmètre de protection des sources, vont être recontrôlés. Une réunion publique de présentation de l'opération sera organisée avec la CAPE au début du 2^{ème} trimestre 2011.

La redevance annuelle, fixée à 12€ au titre du contrôle SPANC (déjà appliquée en 2010 aux habitations contrôlées en 2007) sera exigible à partir de 2012 à l'ensemble des habitations.

c) SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale): L'enquête publique aura lieu en septembre prochain, appliquant les recommandations « Grenelle de l'environnement ». Pour les communes en ANC, il préconise des surfaces de parcelles constructibles de 1000 à 1200 m².

INFORMATIONS DIVERSES

Sècheresse: Par Arrêté Préfectoral du 19 mai 2010, Madame la Préfète a activé le seuil de vigilance sur le bassin versant de l'Eure compte tenu de la nécessité d'assurer une surveillance accrue des conditions hydrologiques. Cet arrêté est applicable jusqu'au 31 octobre 2010.

Gravats: Monsieur le Maire rappelle que, sous peine de poursuite, il est interdit d'entreposer des gravats sur parcelles situées en zone inondable en aval du captage des sources, et qu'un courrier a été transmis au contrevenant.

Centre aéré: l'accueil des enfants au centre de loisir de Jouy-sur-Eure se fera du 5 au 30 juillet 2010. Les inscriptions auront lieu du 31 mai au 17 juin à la Mairie de Jouy-sur-Eure.

Journée Environnement (CAPE): une journée sur le thème de l'environnement aura lieu le dimanche 6 juin 2010 sur les bords de Seine à Vernon

« Sensibilisation » au hameau des Oriots: Des habitants des Oriots ont remis à Monsieur le Maire une « sensibilisation » visant à attirer son attention sur les conséquences d'une urbanisation trop importante sur le site « Le Clos Normand ».

Musette du Terroir de la CAPE : Le lancement de la campagne 2010 aura lieu le jeudi 10 juin, à la pisciculture de Fontaine s/Jouy.

Emplacement boîte aux lettres: La Poste propose le déplacement de la boîte aux lettres du hameau des Oriots et de la placer à proximité du panneau d'affichage.

Conteneur à verre : La CAPE propose la mise en place de bornes près du point vert ainsi qu'à la sortie du village, à l'Aulnaie. Le Conseil municipal, après réflexion, donne un avis négatif à cette proposition.

Réunion des correspondants DEFENSE : elle aura lieu le 25 septembre 2010 à la Base aérienne 105.

QUESTIONS DIVERSES

Les plages horaires concernant les travaux bruyants (tonte de pelouse, bricolage...) du week-end ont été définies par arrêté préfectoral, elles ne peuvent, de ce fait être élargies et doivent être respectées telles que définies.

Prochaine réunion du Conseil municipal: Jeudi 1^{er} Juillet 2010 à 19h30.